



Tévoul Yom

Michna 2 - Chapitre 2

קִדְרָה שֶׁהִיא מִלֶּאָה מִשְׁקִים וְנִגַּע בָּהּ טְבוּל יוֹם, אִם הִיא מִשְׁקָה
תְּרוּמָה, הַמִּשְׁקִין פְּסוּלִין וְהַקִּדְרָה טְהוֹרָה. וְאִם הִיא מִשְׁקָה חֵלִין,
הַכֹּל טְהוֹר. וְאִם הָיוּ יָדָיו מְסֻאָבוֹת, הַכֹּל טָמֵא. זֶה חֹמֶר בְּיָדַיִם
מִבְּטוּל יוֹם. וְחֹמֶר בְּטְבוּל יוֹם מִבְּיָדַיִם, שֶׁסִּפֵּק טְבוּל יוֹם פּוֹסֵל
אֶת הַתְּרוּמָה, וְהַיָּדִים סִפֵּקוֹן טְהוֹר.

Une marmite qui est remplie de liquide et qu'un tévoulyom a touchée : s'il s'agissait d'un liquide de térouma, le liquide devient disqualifié [au deuxième degré], mais la marmite reste pure [car un liquide au deuxième degré ne peut pas rendre un récipient impur].

Si s'agissait d'un liquide ordinaire ['houlin], tout reste pur [car le tévoulyom ne disqualifie pas le 'houlin].

Mais si ses mains étaient souillées [au deuxième degré] et qu'il a touché le liquide, tout devient impur [car les mains souillées rendent le liquide impur au premier degré, lequel rend à son tour la marmite impure].

Il y a là une plus grande rigueur appliquée aux mains [souillées] qu'au tévoulyom ; mais il y a également une plus grande rigueur appliquée au tévoulyom qu'aux mains [souillées] : en effet, un doute concernant un tévoulyom disqualifie la térouma, tandis qu'un doute concernant les mains [souillées] est pur [doute sur une impureté rabbinique].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions